

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL	
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 31 janvier 2022
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
ZA des Athelots - vente de la friche DUMESTE à la société MARIOTTE	
DÉLIBÉRATION N° 2022 – 014	Le 31 janvier de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à Froideconche, Salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.
En exercice : 38 Titulaires présents : 29 Suppléants présents : 0 Pouvoirs : 8 Retard : 0 Nombre de votants : 37	Le Conseil Communautaire nomme Béatrice LEPAGNEY secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	POUV	Gabriel MIGNOT	Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	P		Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	P		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	EXCUSE		Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	P		Stéphane KROEMER	POUV	Frédéric BURGHARD	Nathalie SIRVEAUX	POUV	Michel CALLOCH
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	POUV	Martine BAVARD
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	POUV	Jérôme BERNARD
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Béatrice LEPAGNEY			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Le bien a été acquis par la Communauté de Communes fin 2016 auprès de la société CDR créances, propriétaire du bien depuis la fermeture du site en 2006. Des Subventions DETR ont été accordées en 2019 afin de financer l'acquisition et des travaux « défense incendie » réalisés en 2018.

Le site a été mis à disposition pour partie au profit du SYTEVOM en 2018 (parcelle n° 7 dont bâtis pour une surface au sol d'environ 01 ha 65 a 82 ca, une partie de la parcelle n° 6 dont bâtiment 8). L'occupation a été consentie dans le cadre de l'implantation d'une unité de tri – massification – recyclage des déchets. Projet s'inscrivant dans le cadre des objectifs de chacune des parties prenantes (CRSD, SPEP, territoire ZDZG), en vue d'une acquisition par le SYTEVOM d'ici à 2024.

Dès février 2021, l'entreprise « La Maison du Pneu Mariotte » a manifesté un intérêt à prendre en acquisition une partie de ce bien afin de permettre l'implantation d'un site de stockage de pneumatiques.

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2022		
Objet	ZA des Athelots - vente de la friche DUMESTE à la société MARIOTTE	Délibération n°2022	014
		Page 2 sur 3	

Conformément à la réglementation en vigueur, et en préalable à toute opération de cession d'un bien public, le service « France Domaines » a été sollicité en vue de déterminer la valeur estimative du bien. Par un avis en date du 19 mars 2021, la valeur vénale du bien a été estimée à 140 000 € HT (hors partie occupée actuellement par le Sytevom).

Les négociations avec l'entreprise et le Sytevom, bénéficiant d'un droit de préférence au titre de la convention d'occupation dont il est actuellement titulaire, ont abouti à la proposition de partage foncier suivant :



A l'issue des négociations, la société a notifié son accord pour une cession ainsi décomposée :

- Bâtiments B6, B9 et B7 pour un montant de **150 000,00 € HT**,
- Terrain attenant pour un montant de **5,00 € HT / m²**, au lieu de 6,00 € HT tel qu'initialement proposé, soit **environ 15 000,00 € HT** (sous réserve des surfaces arrêtées à l'issue des opérations de bornage dont l'intervention sera déclenchée dès validation de l'offre),
- Travaux de déconstruction de la partie centrale à la charge de la société,

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		Envoyé en préfecture le 09/02/2022 Reçu en préfecture le 09/02/2022 Affiché le ID : 070-247000755-20220131-D2022_014-DE
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2022		Berger Levrault
Objet	ZA des Athelots - vente de la friche DUMESTE à la société MARIOTTE	Délibération n°2022 014	Page 3 sur 3

- Travaux de fermeture du bâtiment restant la propriété de la CCPLx, à la charge de la collectivité,
- Frais de notaire à la charge de la société.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** les termes de la négociation,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant et tout document y afférent.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

